

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation
sur le projet d'extension
du Port de Galisbay
à Saint-Martin



**LES FICHES
DE SYNTHÈSE
DE LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DE GALISBAY À SAINT-MARTIN

La concertation préalable relative au projet d'extension du port de Galisbay à Saint-Martin s'est déroulée du 26 février 2024 au 22 avril 2024.

Selon le porteur du projet, le projet de modernisation et l'extension du port de Galisbay vise à répondre à cinq objectifs principaux :

- rééquilibrer les flux domestiques entre Sint Maarten (partie néerlandaise de l'île) et Saint-Martin ;
- optimiser le développement économique de la partie française de l'île en développant les activités de transbordement de conteneur permettant notamment un quadruplement du trafic conteneur en 10 ans et à gagner ainsi en compétitivité ;
- assurer l'autonomie de cette partie de l'île ;
- adapter le port à l'évolution du trafic maritime (trafic de marchandises et accueil des bateaux de croisière pour le tourisme haut de gamme) ;
- sécuriser l'accès au port (urgence sanitaire ou liée aux fortes intempéries auxquelles l'île est soumise).

Le montant des investissements du projet en infrastructures, superstructures et mesures ERC s'élève à 143 millions d'euros. Le projet prévoit de draguer un chenal (9 mètres) permettant l'accès de navires de plus fort tonnage (tirant d'eau 8,1 mètres, soit des porte-conteneurs de 2000 EVP (Equivalent Vingt Pieds, unité de mesure pour exprimer une capacité de transport en multiple du volume standard occupé par un conteneur 20 pieds - 6 mètres - ou des paquebots de 200 mètres) ; de créer des terrepleins supplémentaires de stockage (10 hectares) en utilisant les matériaux extraits du dragage du chenal ; réaliser un nouveau quai de 200 mètres linéaires de long ainsi qu'un poste RoRo (passerelles d'accès des véhicules aux navires, appelées passerelles roulières ou passerelles Ro Ro Roll On - Roll Off) de 120 mètres linéaires.

Le déroulement de la concertation

Lors du recueil des éléments de contexte, les garant.e.s ont constaté un intérêt des personnes interviewées pour le projet, pour son volet touristique, pour la réduction du coût des produits qu'il pourrait engendrer, et plus généralement pour le développement économique et social de la partie française.

C'était la première fois qu'une procédure de participation environnementale sous l'égide de la CNDP avait lieu sur l'île.

Malgré les efforts des maîtres d'ouvrage en matière de mobilisation et de communication (par exemple, (529 spots radios diffusés, 1 000 flyers distribués, 8 émissions radio), la participation du public a été faible quantitativement. Les acteurs du port et économiques et associatifs ont quant à eux participé avec assiduité à la concertation.

Certaines modalités ont été plus mobilisatrices, comme la visite du port ou les débats mobiles, et ont permis de garantir un accès à l'information plus large et diversifié.

Les ateliers et les événements participatifs ont permis de faire émerger des questionnements sans filtres et ouverts. Cette ambiance d'ouverture des échanges a permis aux participant.e.s d'exprimer leurs doutes, leur soutien et leurs propositions tout en interrogeant l'impact réel de leurs contributions.



1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Les préoccupations des participant.e.s se concentrent sur l'intégration de ce projet d'extension dans le développement global du territoire.

Pour le secteur touristique, il est crucial de valoriser les activités locales tout en renforçant les capacités d'accueil, ce qui nécessite un renforcement de l'offre d'hébergement et des solutions de déplacement pour les visiteurs et les visiteuses. De même, l'extension du port devrait servir selon le public, à dynamiser l'emploi local et à améliorer les infrastructures routières, tout en encourageant les modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Des inquiétudes environnementales ont été soulevées, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau pendant la phase de construction et les risques potentiels de pénurie d'eau potable. Des interrogations subsistent également sur la possibilité de dessalement de l'eau de mer pour répondre aux besoins en eau de la partie française de l'île, ainsi que sur la sécurité de la baignade. Les participant.e.s ont clairement souligné l'importance d'un dialogue continu pour adapter les mesures environnementales et éviter les dommages aux écosystèmes locaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation de bouées d'ancrage pour préserver les herbiers et l'adaptation de la période des travaux pour ne pas perturber la migration des baleines à bosse.

Enfin, des questions de gouvernance et de financement suscitent des préoccupations, notamment en ce qui concerne l'indépendance du port et la participation des entreprises locales. Des craintes sont exprimées quant à un éventuel monopole du concessionnaire et au manque de clarté concernant la taxation future du port. Les principales inquiétudes concernant la rentabilité du projet portent sur sa capacité à être financé de manière durable, son impact sur les coûts pour les entreprises locales et les utilisateurs et les utilisatrices, le manque de transparence sur les revenus générés, et la protection des intérêts locaux dans le processus.

Concernant l'hypothèse zéro, c'est-à-dire la possibilité de ne pas réaliser le projet, les participant.e.s reconnaissent quelques avantages comme l'absence de dépenses immédiates, mais soulignent de nombreux inconvénients, notamment la saturation du port et les risques pour les marchandises. Ils estiment qu'un projet d'extension est crucial pour l'avenir économique de l'île. En ce qui concerne la localisation géographique et l'alternative de délocaliser l'accueil croisière ailleurs, les participant.e.s voient des avantages potentiels dans le développement économique de nouvelles zones.

Toutefois, les nombreux inconvénients, tels que la perte des investissements actuels et les coûts de dragage plus élevés, pèsent lourd dans la balance. La protection des espèces et les aspects juridiques sont également des préoccupations majeures. L'alternative portant sur le dimensionnement et l'augmentation du tirant d'eau, présente, selon le public, des avantages tels que le développement de l'activité de croisière de luxe et une capacité de stockage accrue. Les participant.e.s soulignent cependant les risques de saturation et la nécessité d'impliquer les professionnels locaux dans le projet. Ils recommandent de comparer les coûts d'achat de foncier existant à la création de nouveaux espaces de stockage pour optimiser les investissements.

De manière générale, la conformité du projet à une stratégie globale de développement du territoire a été reconnue, même si certains points restent à préciser. Le rééquilibrage des flux domestiques entre les deux parties de l'île, la souveraineté sanitaire, le développement du tourisme et la création d'emplois ont été des arguments forts de soutien au projet.

Pour une partie du public toutefois, les conditions (financières, en termes d'aménagement) semblent fragiles pour accueillir dans l'immédiat un tel projet. La mise en avant des impacts cumulés du projet a alors justifié des demandes d'études plus approfondies.



2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANT.E.S

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau, qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre, se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Répondre aux interrogations relatives aux enjeux environnementaux notamment sur les transferts des coraux et la gestion des herbiers, la qualité des eaux de baignade de la plage, l'aménagement du sentier des douaniers
2.	Apporter plus de transparence dans le plan de financement du projet et la stratégie fiscale du port, le choix du concessionnaire
3.	Apporter plus de détails dans l'harmonisation de la temporalité entre les projets structurants liés au projet (routes, ZAC, université du tourisme, pesca-tourisme)
4.	Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur : <ul style="list-style-type: none">· Les modalités de prélèvement, de traitement et de rejet de l'eau de mer· Les autres impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, dont ceux qui sont liés au remblaiement, au bruit, au traitement des déchets, ainsi qu'aux émissions de poussières· Les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels· L'impact des travaux sur l'usine de traitement de l'eau et sur la manière dont le suivi de la qualité de l'eau sera assuré pendant la phase des travaux.
5.	Actualiser l'information sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets du territoire
6.	Des propositions ont été formulées pour accompagner le développement du tourisme, du commerce, du transport (mobilité douce, multimodalité), l'emploi et formation.
7.	Apporter des réponses sur la mise en œuvre des offres commerciales à proposer aux plaisanciers pour développer la plaisance.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s :	
1.	Informar la CNDP (conformément à l'article L121-14 du code de l'environnement) des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation préalable.
2.	Organiser une réunion publique pour présenter aux participant.e.s les enseignements qu'il tire de la concertation préalable suite à la publication du bilan des garant.e.s.
3.	Organiser des événements et rencontres thématiques, dans le cadre de la concertation continue, sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, en particulier sur : <ul style="list-style-type: none">◦ les résultats des études d'impact, dans le cadre de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) ;◦ les décisions, les investissements et les éventuelles nouvelles actions concernant les mobilités, le transport et le tourisme ;◦ les mesures de compensation envisagées pour les milieux naturels, dans la démarche ERC (éviter réduire compenser), en réponse aux demandes d'implication des acteurs locaux sur la localisation et la définition de ces mesures. Certaines de ces réunions pourraient être communes à plusieurs projets en coordination avec les autres maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics notamment pour la voie de contournement et la création de la ZAC ou le réaménagement de l'usine de traitement de l'eau.
4.	Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation, qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large. La composition et les règles de fonctionnement (dont la fréquence des réunions) de ce comité resteraient à définir.
5.	Ne pas limiter les modalités de concertation à des réunions publiques et aux parties prenantes mais veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.
Concernant le projet d'extension du port de Galisbay, les garant.e.s recommandent la participation active à la concertation continue des pouvoirs publics dans leurs différentes composantes (Port et COM), afin d'informer le public des mesures et décisions prises dans leurs domaines de responsabilité.	

Les garant.e.s ont constaté des demandes récurrentes d'inscrire le projet d'extension du port dans une vision globale du territoire et de son avenir. Ainsi les garant.e.s recommandent la mise en œuvre d'un débat territorial concernant le modèle de développement de l'île.

Enfin, la concertation a fait émerger plusieurs propositions des participant.e.s auxquelles les maitres d'ouvrage doivent apporter une réponse pour que le public sache si elles sont acceptées et si oui, dans quelles conditions, avec quelle temporalité et avec quels moyens de mise en œuvre.